



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 du mois de juillet à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, ESTEVE, FERRES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME BARON-GARBETT (pouvoir MME LANDES), CAZALBOU (pouvoir M BONNAND), FONTES (pouvoir MME NAAM) et RATIER (pouvoir MME MITSCHLER).

Absent(s) excusé(s) : M RICHIR

Monsieur DE BERNARD a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Quorum : 14

Date de convocation : 27/06/2025

Date d'affichage : 27/06/2025

DÉLIBÉRATION N° D-2025/22

Objet : Fixation des tarifs des séjours pour l'année 2025

Le Maire informe le conseil municipal que le Point d'accueil jeune organisera trois séjours durant cette année, dont deux durant l'été et un dernier durant les vacances d'automne.

Les tarifs proposés tiennent compte de :

- L'hébergement ;
- La restauration
- Le transport ;
- L'ensemble des activités proposées.

Ces séjours sont ouverts exclusivement aux jeunes adhérents aux Point d'accueil jeune.

1 / Séjour du 28 juillet au 1er août – En partenariat avec le service jeunesse de Launaguet

Ce premier séjour s'adresse à un groupe de 8 jeunes accompagnés d'une animatrice. Il sera principalement axé sur la découverte de l'équitation, avec quelques activités complémentaires. Le séjour se déroulera à Lauzerte.

Une convention sera signée entre les mairies de Launaguet et de Pechbonnieu afin de définir précisément l'organisation.

Le prix du séjour est fixé à 151,85 €, avec une prise en charge du transport par la commune de Pechbonnieu pour les jeunes adhérents à L'atelier.

2 / Séjour du 25 au 29 août – En Aveyron

Ce second séjour a été élaboré par un groupe de jeunes. Après plusieurs temps d'échange, la destination retenue est Pont-de-Salars. Les jeunes ont souhaité profiter de la nature à travers des activités autour du lac.

Il est ouvert à un groupe de 14 jeunes, accompagnés de 2 animateurs.

Le prix du séjour est fixé à 213,36 €, avec une prise en charge du transport par la commune de Pechbonnieu.

3 / Séjour du 27 au 29 octobre – Au Futuroscope

Ce troisième séjour se déroulera au Futuroscope, près de Poitiers. L'équipe d'animation a souhaité proposer une nouvelle offre de séjour hors période estivale, afin de permettre à d'autres jeunes de partir. Ce séjour "clés en main" comprend le transport en train depuis Toulouse, deux jours d'entrée au parc, ainsi que l'hébergement en pension complète.

Il est ouvert à un groupe de 14 jeunes, accompagnés de 2 animateurs.

Le prix du séjour est fixé à 299,32 €, avec une prise en charge du transport par la commune de Pechbonnieu pour les jeunes adhérents à L'atelier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et selon la répartition ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, ESTEVE, FERRES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve le projet présenté ;
- Fixe le tarif du premier séjour à 151,85 € et autorise Madame le Maire à signer la convention ;
- Fixe le tarif du second séjour à 213,36 € ;
- Fixe le tarif du troisième séjour à 299,32 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Sabine GEIL-GOMEZ


Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le



ID : 031-213104102-20250704-D202522-DE